

INCENDIE À LA MAH1 : QUAND LA NUIT RAPPELLE UNE FOIS DE PLUS L'URGENCE DES EFFECTIFS

Le 21/08/2026

Dans la soirée du 20 Août, aux alentours de 19h30, les personnels sont alertés pour un incendie dans une cellule de la MAH1.

A leur arrivée, après être intervenus avec un extincteur, ils découvrent une situation particulièrement grave :

Un détenu se trouve dans la douche, blessé au visage et sous des vêtements enflammés.

Le 2eme détenu en état de choc est extrait la cellule par les personnels tandis que le 3eme parvient à sortir seul.

L'auteur présumé de l'incendie, rapidement identifié, est conduit au Quartier Disciplinaire. Les 2 autres personnes détenues nécessiteront quant à elles une prise en charge aux urgences, accompagnées par 6 surveillants.

Heureusement, aucun personnel n'a été physiquement blessé lors de l'extraction des détenus de la cellule.

Une nouvelle fois, les agents ont été confrontés à une situation où **chaque seconde compte.**

L'UFAP UNSa Justice du CP-SEYSSES souhaite avant tout saluer la réactivité, le professionnalisme et le sang froid des personnels de SEYSSES. Face à une situation particulièrement dangereuse, ils ont répondu présent, pris leur responsabilités et porté secours aux personnes détenues.

Cependant l'UFAP UNSa Justice du CP-SEYSSES s'interroge à la suite de cet incident.

La Direction Interrégionale qui s'est déplacée sur les lieux, a décidé de mettre à disposition deux agents provenant du centre de détention de Muret afin de renforcer l'établissement.

L'UFAP UNSa Justice du CP-SEYSSES reste particulièrement surprise par cette pratique.

Devons-nous désormais attendre qu'un événement grave survienne pour trouver les personnels nécessaires au fonctionnement de nos équipes de nuit ?

Devons-nous compter sur l'établissement voisin pour parvenir à sécuriser notre propre établissement ?

Devons-nous considérer comme normal que, lorsqu'une situation exceptionnelle survient, la solution consiste à rechercher en urgence des agents ailleurs ?

Pour l'UFAP UNSa Justice du CP-SEYSSES la réponse est clairement NON. La seule priorité doit être de disposer d'effectifs suffisants à SEYSSES !

Ce nouvel incident en service de nuit vient malheureusement rappeler une réalité simple : la sécurité se construit d'abord avec des agents en nombre suffisant.

Avant tout nouveau projet, avant toute nouvelle expérimentation, avant toute nouvelle organisation, **il faut renforcer les équipes qui œuvrent en détention de jour comme de nuit.**

On ne sécurisera pas Seysses en allant chercher des agents à Muret.
On ne sécurisera pas les nuits en demandant toujours plus aux personnels présents.
Et on ne pourra pas prétendre améliorer la sécurité en diminuant encore les marges de manœuvre des équipes.

**Cette nuit-là les personnels ont répondu présents, ils ont pris leur responsabilité.
Ils ont porté secours, mais leur professionnalisme ne doit pas devenir le prétexte permettant à l'administration de continuer à fonctionner en sous-effectif chronique.**

L'UFAP UNSa Justice de SEYSSES tient également à saluer la solidarité de l'établissement du CD de MURET et de ses agents qui ont répondu présents.

Cette solidarité entre établissement et entre personnels est louable mais elle ne doit pas devenir un mode de fonctionnement permanent.

Car renforcer SEYSSES avec des agents de MURET signifie également de fragiliser les équipes de MURET qui ont déjà bien à faire.

L'UFAP UNSa Justice de SEYSSES exige désormais que la question des effectifs de nuit soit traitée comme une priorité absolue.

Parce que la prochaine intervention ne sera peut-être pas un simple incendie de cellule.

Parce que la prochaine fois, les conséquences pourraient être autrement plus graves.

La sécurité ne doit pas dépendre de la capacité des agents à faire toujours plus avec toujours moins.

A SEYSSES, nous avons besoin d'agent.

Et à MURET, ils doivent garder les leurs.

Le Bureau Local **UFAP UNSa** Justice SEYSSES
Jean-Pierre VIATGE – Emmanuel MANQUAT.